



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 MARS 2023

DELIBERATION N° : 10/08032023

OBJET : RENONCIATION A L'ACQUISITION DES PARCELLES CX1893 A CX 1896 GREVEES DE DEUX EMLACEMENTS RESERVES – EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT DES PROPRIETAIRES (SECTEUR DE GRAND-FOND)

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, M. MULQUIN Christophe, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint)
- Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), *procuration* à RENE David (Conseiller)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre (1^{er} Adjoint)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 10/08032023**RENONCIATION A L'ACQUISITION DES PARCELLES CX 1893 à CX 1896 GREVEES DE DEUX EMPLACEMENTS RESERVES - EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT DES PROPRIETAIRES (SECTEUR DE GRAND-FOND)***Direction Aménagement et Développement / Aménagement***Le Maire expose :**

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Leu consigne plusieurs servitudes gelant des emprises délimitées en vue d'une affectation d'intérêt général prédéterminée, il s'agit d'emplacements réservés au PLU.

Au nombre de ces servitudes, figurent les emplacements réservés n°75 et 77, respectivement destinés à la création d'une voie et à la construction de logements sociaux dans la zone AUc de Grand-Fond (chemin Courtin).

En application des articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, les propriétaires des parcelles CX 1893, CX 1894, CX 1895 et CX 1896, grevées de ces emplacements réservés, ont exercé leur droit de délaissement et mis en demeure la Commune d'acquiescer leur foncier par courrier du 21 décembre 2022.

Il est à noter que de nombreuses contraintes techniques et administratives compromettent la réalisation des équipements prévus par ces emplacements réservés au bénéfice de la Commune.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De renoncer à l'acquisition des parcelles CX 1893, CX 1894, CX 1895 et CX 1896 grevées des emplacements réservés n° 75 et n° 77 au PLU ;
- De prendre acte que la renonciation à acquiescer emporte suppression définitive des emplacements réservés n° 75 et n° 77 sur les parcelles CX 1893, CX 1894, CX 1895 et CX 1896 ;
- De mettre à jour la liste des emplacements réservés et les documents graphiques lors de la prochaine révision du PLU ;
- D'autoriser le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Renonce à l'acquisition des parcelles CX 1893, CX 1894, CX 1895 et CX 1896 grevées des emplacements réservés n° 75 et n° 77 au PLU ;
- Prend acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive des emplacements réservés n° 75 et n° 77 sur les parcelles CX 1893, CX 1894, CX 1895 et CX 1896 ;
- Fera la mise à jour de la liste des emplacements réservés et des documents graphiques lors de la prochaine révision du PLU ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 14 MARS 2023
Le Président de séance,**




Bruno DOMEN